

OBJET : Réponse de H12.O à la « réclamation-plainte pour faits de campagne » déposée par la liste Entente communale du bourgmestre de Hotton, Jacques Chaplier.

Courrier du 12 décembre 2018 du Parlement de Wallonie

Réponse déposée par Philippe COURARD, rue de la Libération, 25 – 6990 Hotton

(Tête de liste H12.O – Conseiller communal à Hotton)

À la réclamation-plainte de Jacques CHAPLIER, rue des écoles, 36 – 6990 Hotton

(Tête de liste Entente communale – Bourgmestre de Hotton)

Préambule

Considérant l'Art. L4146-25 §1^{er} du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation qui stipule que « *la réclamation fondée sur l'article L4131-5 doit, à peine de déchéance, être introduite par écrit, dans les quarante-cinq jours de la date des élections, auprès de la Commission régionale de contrôle. Seuls les candidats sont autorisés à introduire une telle réclamation* », je m'interroge sur la recevabilité de la plainte de Jacques Chaplier en raison du non-respect du délai de 45 jours dans lequel une telle plainte se doit d'être déposée après les élections.

Le courrier de Jacques Chaplier date en effet du 6 décembre 2018. Il est donc clairement hors délai. Ne serait-ce pas là une plainte introduite dans le but de nuire à l'image de la liste H12.O et plus particulièrement de certains de ses candidats ? Ne serait-ce pas intentionnel dans le but de médiatiser une plainte de toute façon complètement farfelue et non pertinente ? Que cherche Jacques Chaplier alors qu'il sait qu'il est hors délai ? S'il est d'avis qu'il faut recommencer les élections, H12.O y serait tout à fait disposer !

En attendant, je rappelle que l'Art. L4146-25 §6 du CDLD stipule quant à lui que « *toute personne ayant introduit une réclamation qui s'avère non fondée et pour laquelle l'intention de nuire a été établie sera punie d'une amende de 50 à 500 euros.* ».

Or, Jacques Chaplier s'est empressé de faire la publicité de son recours contre notre liste H12.O dans la presse. Mais également dans la rubrique « le mot du Bourgmestre » du bulletin communal de Hotton n°96 du 15 décembre 2018. L'intention de nuire est dès lors clairement établie.

(Voir **ANNEXES 1 & 2** ; articles dans L'Avenir du Luxembourg et La Meuse, et **ANNEXE 6**).

1^{er} fait de campagne reproché par Jacques Chaplier à H12.O :

Il convient de souligner que Jacques Chaplier lui-même, ainsi que la Directrice générale de la Commune, Marie-France Dewez et Pol Laffut (Conseiller communal de l'Union communale) ont

également pris un verre au stand de Karim Hedia sur le marché de Hotton, à l'occasion de l'anniversaire dudit tenant du stand ; ce dernier ayant offert les consommations.

(ANNEXE 3)

2^{ème} fait de campagne reproché :

Ce reproche est complètement ridicule et relève strictement de la vie privée de l'intéressée. Cela n'a rien à voir avec les dépenses électorales. Il s'agit d'une simple photographie publiée sur Facebook, à titre privé. Il ne s'agit nullement d'une photo de campagne.

3^{ème} fait de campagne reproché :

Concernant le placement d'une affiche électorale dite « illicite » de Lara Rotheudt sur le mur d'un bâtiment public (RIVEO et Syndicat d'Initiative de Hotton) (**voir photo 1 de l'ANNEXE 6 de la plainte de Jacques Chaplier**), le 15 septembre 2018, il ne s'agissait pas d'une affiche de la liste H12.O mais bien d'une affiche d'une candidate du PS provincial luxembourgeois. Il n'y a donc pas lieu de tergiverser et d'incomber cela à notre liste. C'est hors-sujet.

Quant aux **photos 2, 3, 4 de l'ANNEXE 6 de la plainte de Jacques Chaplier**, vous trouverez les autorisations d'affichage des propriétaires des différents terrains remis à notre liste H12.O en **ANNEXES 4 et 5** : Photos 2 et 3 : autorisation de Adrien Henrotin et Photo 4 : autorisation de Léa Petit. Une nouvelle fois, Jacques Chaplier avance des faits sans aucune preuve.

4^{ème} fait de campagne reproché :

Je rappelle que ce jour-là, pour reprendre les termes de Jacques Chaplier dans « Le Mot du Bourgmestre » publié dans le Bulletin communal de Hotton N°96 (15 décembre 2018) (**ANNEXE 8**), il y a eu dès le matin dans les bureaux 22, 23 et 24 de la Commune de « *longues files et des attentes interminables* ». Les Hottonnais ont été confrontés à un manque d'organisation complet dans ces bureaux de vote. Cette désorganisation est intégralement imputable au bourgmestre, chargé de la bonne tenue du scrutin sur son territoire communal.

On retrouve également ces propos dans l'**ANNEXE 8 intitulée « DEBRIEFING » de la plainte de Jacques Chaplier**. Rien n'indique, par ailleurs, dans quel cadre ce débriefing a été effectué. Qui était présent lors de ce débriefing ? S'agit-il d'un rapport du bourgmestre seul ?

Quoiqu'il en soit, dans des conditions aussi déplorables, comme l'admet le Bourgmestre en personne, je suis profondément choqué et heurté qu'il dénonce le fait que des citoyens aient porté assistance à des personnes âgées ou en situation de handicap le jour des élections à Hotton. C'est tout à fait lamentable. Il ne s'agissait ni plus ni moins que d'un geste humain et bienveillant. En effet, dans un tel contexte, Cindy Wilmet et Jean-Claude Jacquemart (lequel était témoin de liste H12.O dans le bureau 22) ont tout simplement proposé une chaise et un verre d'eau, en toute humanité, à des personnes qui en avaient fait la demande. Des chaises sont normalement prévues par le règlement qui encadre le déroulement du scrutin, or ce n'était visiblement pas le cas.

En ce qui concerne Jean-Claude Jacquemart, vous trouverez en **ANNEXE 7** un résumé des faits qui se sont déroulés le 14 octobre 2018 : les actions de ce dernier ne sont nullement répréhensibles. Quant

à Cindy Wilmet, elle a ainsi emmené auprès de Jean-Claude Jacquemart des personnes âgées qui ne pouvaient rester trop longtemps debout, ainsi qu'une personne sous oxygène et une autre en crise d'hypoglycémie. L'intéressée est également rentrée à deux reprises dans le bureau de vote. La première fois, pour aller chercher un verre d'eau pour une personne âgée qui devait absolument prendre un médicament. La seconde fois, pour annoncer l'état de crise d'hypoglycémie d'une personne au président du bureau 23, Monsieur Denis Gérard, qui l'a ensuite accompagnée jusqu'à ladite personne.

Aucun des procès-verbaux rédigés à la fermeture des bureaux de vote ne relate le moindre incident imputable aux candidats ou témoins de liste H12.O ni la moindre remarque faite par un témoin d'une autre liste à ce propos.

Ce que Jacques Chaplier appelle lui-même « *la désorganisation sur le vote des citoyens* » a, par ailleurs, engendré de nombreux « demi-tours » de personnes lassées par la longueur des files à l'entrée des bureaux de vote. Celles-ci ont généré une attente allant jusqu'à 2h sous le soleil.

(Voir ANNEXE 8, photo prise par H12.O.)

Bien que cela ne soit mesurable, il est évident que ces départs volontaires de plusieurs votants représentent de trop nombreuses voix perdues – et ô combien importantes ! – pour les trois listes présentées. Le bourgmestre est fautif de n'avoir pu permettre à tous ces gens d'exercer leur devoir de citoyen. Dire qu'il leur a par-là manqué de respect et d'intérêt est un euphémisme.

Faits reprochés par H12.O à Jacques Chaplier et à sa liste, Entente communale ainsi qu'à Jean-François Dewez et à sa liste, Union Communale :

- 1) Jacques Chaplier (tête de liste Entente communale) et Jean-François Dewez (Union communale) ont passé une convention avec la société « Wallonie en poche » qui propose des services de développement en matière de « smart city ». A 15 jours des élections, cette société a distribué un toutes-boîtes dans la commune de Hotton sur lequel apparaissent la photo de Jacques Chaplier ainsi que la photo de campagne de l'échevin Simon Habran, par ailleurs candidat de la liste Union communale. Cela revient à utiliser la visibilité du Collège communal à des fins électorales. Je me questionne quant à la déclaration de cet imprimé dans les dépenses électorales de ces 2 listes.

(VOIR ANNEXE 9)

- 2) Le 23 juillet 2018, lors du souper de la jeunesse de Hampteau, le candidat Jean-François Dewez a mis une publicité sur des sets de table du souper en pleine période de prudence. Je me questionne à nouveau quant à la déclaration de cette publicité dans les dépenses électorales.

(VOIR ANNEXE 10)

- 3) Le Bourgmestre Jacques Chaplier fait passer la distribution de 300 glaces gratuites le 23 août, rue du Batty à Hotton, pour un « CADEAU !!! » (sic) de la Commune de Hotton. Il s'agissait en réalité de glaces distribuées en cadeau, certes, mais par RTL pour les citoyens de Hotton et non par l'Administration communale. Il s'agit une nouvelle fois de récupération dans le cadre de la campagne électorale.

(VOIR ANNEXE 11)

- 4) Affichage illicite UC – EC

(VOIR ANNEXES 12, 13, 14, 15)

A la lecture des faits exposés ci-dessus, , il est établi que Monsieur Chaplier, qui, en tant que bourgmestre est censé être le garant d'une bonne administration, sollicite à tort l'administration régionale pour statuer sur des faits non fondés et non prouvés.

Dès lors, je demande à la Commission de contrôle des dépenses de statuer sur ces allégations, de rendre un avis en notre faveur, de même que de faire application de l'article L4146-25 §6 du CDLD.

Je me tiens bien évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire et une défense de ce dossier à votre meilleure convenance.

Veillez recevoir, Monsieur le Secrétaire Général, mes sincères salutations.

Hotton, le 9 janvier 2019.

Philippe COURARD

Conseiller communal de Hotton

HOTTON

Jacques Chaplier en recours contre des pratiques électorales de la liste de Philippe Courard

Le bourgmestre hottonnais Jacques Chaplier introduit un recours contre des pratiques électorales de la liste H120.

Hier, le bourgmestre hottonnais, Jacques Chaplier a envoyé un courrier recommandé à la commission de contrôle des dépenses électorales du Parlement wallon. Dans ce dernier, il porte réclamation à l'encontre de la liste H120, emmenée par Philippe Courard, concernant différents faits intervenus lors de la der-

nière campagne électorale communale.

Les faits dénoncés par Jacques Chaplier sont les suivants :

– « *La distribution gratuite de boissons (soft et alcoolisées) et de zakouski le samedi 15 septembre sur un emplacement du marché public de Hotton.* »

– « *Un comportement jugé indélicat d'une candidate qui, sur les réseaux sociaux, a publié pendant la campagne électorale, une photo où elle apparaît couchée dans l'herbe au War Cemetery de Hotton.* »

– « *L'affichage électorale dans des lieux publics et/ou privés sans l'accord des propriétaires.* »

– « *Le jour des élections, deux candidats ont déambulé dans les files d'attente, choisissant les personnes qu'ils estimaient âgées ou*

handicapées pour les emmener ensuite prioritairement dans les trois bureaux de vote situés au sein de l'école communale de Hotton. »

Le bourgmestre demande à la Commission d'analyser ces faits, de les commenter et de les sanctionner si tant est que la possibilité existe. Il ajoute : « Je souhaite que l'analyse dépasse le plan purement financier, mais surtout qu'elle s'intéresse à l'aspect légal et déontologique des comportements dénoncés en sachant qu'ils sont menés par M. Philippe Courard, l'auteur de la Nouvelle Loi Communale (CDLD), de surcroît député régional wallon et président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, donc doublement garant du respect des lois. » ■ J.B.

« Lamentable » selon Philippe Courard

Nous avons sollicité Philippe Courard pour lui donner la possibilité de s'exprimer sur les faits dénoncés. Voici sa réponse : « Je trouve la démarche lamentable dans le chef du bourgmestre. Je répondrai volontiers à la Commission et je lui proposerai, pour éviter toute difficulté, de réorganiser les élections. J'espère que cela fera plaisir à M. le bourgmestre. Quant aux quatre faits dénoncés, nous pouvons tous les justifier :

– *Pour ce qui est du marché, nous avons été invités dans le cadre de l'anniversaire d'un commerçant ambulante et il est vrai que nous avons placé des affiches.*

– *La photo de notre candidate, diffusée sur les réseaux sociaux, ne relève en aucun cas de notre campagne électorale, mais plutôt de sa vie privée.*

– *Pour ce qui est de l'affichage, nous avons demandé l'autorisation signée auprès de chaque propriétaire. Il y a juste eu un couac, à ma*

connaissance.

– *Mais ce qui me va le plus loin, le sommet du sommet, est le quatrième fait dénoncé. Les deux candidats, témoins de liste, n'ont fait que porter secours et assistance à ces personnes qui ont dû attendre dans une file anormalement longue. Du jamais vu dans le cadre de l'organisation d'élections à Hotton. Peut-être aurais-je dû moi aussi porter plainte car de nombreux électeurs découragés face à ces files, ont décidé de ne pas voter ? » ■ J. B.*

Dépenses électorales : Chaplier saisit la Commission de contrôle

Le nouveau conseil communal de Hotton à peine installé, la tension monte déjà d'un cran entre le bourgmestre Jacques Chaplier et le leader de l'opposition Philippe Courard.

Le premier vient en effet d'introduire une plainte devant la Commission de contrôle des dépenses électorales à l'encontre de la liste du second pour des faits de campagnes jugés contraires à la réglementation électorale.

Boissons offertes sur le marché public, affiches non autorisées, intervention à l'intérieur des bureaux de votes, photo indélébile d'une candidate...

« Je demande que le Parlement wallon donne son avis sur ce type de comportements et prononce une condamnation mortale », explique Jacques Chaplier.

LA GUERRE RECOMMENCE

« Lamentable », estime Philippe Courard, qui s'interroge sur les motivations du bourgmestre. « A partir du moment où Jacques Chaplier a obtenu la majorité qu'il souhaitait, que cherche-t-il exactement ? S'il était dans l'opposition, je comprendrais, mais là... C'est le monde à l'envers ! Maintenant, s'il veut recommencer les élections, j'y suis favorable. »

Les éléments soulevés dans le cadre de la plainte portent notamment sur des soupçons de corruption liés à la distribution

de boissons gratuites sur le marché public.

« C'était l'anniversaire d'une personne qui invitait ses clients pour l'occasion », réplique Philippe Courard. « S'agissant d'un sympathisant politique, il avait posé une affiche de notre groupe politique. Mais nous n'avons rien payé. Monsieur Chaplier et certains de ses candidats sont d'ailleurs venus boire un verre avec nous. »

Autre motif de réclamation, la publication de photos d'une candidate H12.O allongée sur la pelouse du cimetière militaire.

« Aller se vautrer et publier ses photos sur les réseaux sociaux dans un lieu de recueillement et de mémoire, est-ce un comportement digne ? » interroge le bourgmestre.

« Cela n'a rien à voir avec la Commission de dépenses électorales », estime le chef de file de l'opposition. Le bourgmestre reproche également à plusieurs candidats de l'opposition d'être intervenus auprès de personnes en difficulté dans les files d'attente des bureaux électoraux.

« Les candidats doivent adopter un comportement neutre dans les bureaux de votes alors qu'eux étaient là pour aider les gens. Je suis certain que cela m'a coûté un siège », fulmine Jacques Chaplier.

« Ces élections ont été organisées en dépit du bon sens, c'était le



« Je demande l'avis du Parlement wallon. » © M.P.

bordel intégral avec des files d'1h30 à 2h », réagit Philippe Courard. « Alors oui, certains sont allés chercher quelques chaises dans l'école. Mais c'était au bourgmestre de trouver une solution. » Le chef de l'opposition doute que la démarche aboutisse à quoique ce soit.

« Je ne voulais pas en arriver là,

mais si je suis appelé devant la commission, je peux moi aussi venir avec des éléments de campagne problématiques », explique-t-il. « Et s'il devait y avoir sanction, ce serait au détriment du bourgmestre. Je serais d'ailleurs ravi qu'on recommence les élections. »

NICOLAS POÉS

(ANNEXE 3)

Hedia Karim

Saint Nicolas, le 03 janvier 2019

Chaussée Roosevelt, 183

4420 Saint Nicolas

Madame, Monsieur,

Je vous écrit suite à la plainte du bourgmestre pour vous confirmer que j'ai offert un apéritif à mes clients sur le marché de Hotton le 15 septembre à l'occasion de mon anniversaire. C'était le dernier marché avant la date de mon anniversaire qui est le 24 septembre. C'est vrai qu'il y avait plusieurs candidats socialistes dont plusieurs sont des amis depuis longtemps. Certains, comme Philippe Courard et Thomas Degive sont des amis depuis plus de dix ans et m'ont d'ailleurs aidé à servir les gens. Il y avait beaucoup de clients dont des personnes des autres partis. Paul Lafut du MR, la secrétaire communal et le bourgmestre étaient là aussi.

Veuillez recevoir mes salutations distinguées

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hedia Karim', with a large, sweeping flourish extending to the right.

Hedia Karim

70.09.24.045.89



Autorisation d'affichage Elections communales 2018

Je soussigne Cécile Marotta donne mon accord pour un affichage, durant toute la période électorale (jusqu'au 14 octobre 2018), sur ma(mes) propriété(s) située(s) :

1. Rue Chazé n° 42 6990 HAMPTÉAU
2. _____

Je souhaite y afficher :

- affiches de 50x70 cm
 bâches de 2x1 m

Je m'engage à signaler à la personne de contact toute dégradation des affichages au cours de cette période.

L'équipe d'affichage s'engage à enlever les affichages maximum 1 semaine après le jour des élections.

Nous vous remercions d'avance pour votre soutien et votre participation à notre campagne.

Le groupe H12.O

Date : 13/09/2018

Lieu : HAMPTÉAU

Signature du(des) propriétaire(s)

Signature de la personne de contact



Autorisation d'affichage Elections communales 2018

Je soussigne Henriette Arien _____ donne mon accord pour un affichage, durant toute la période électorale (jusqu'au 14 octobre 2018), sur ma(mes) location(s) située(s) :

1. Route de LA ROUE terrain à bâtir en face des numéros 31
2. _____

Je souhaite y afficher :

affiches de 50x70 cm

bâches de 2x1 m

Je m'engage à signaler à la personne de contact toute dégradation des affichages au cours de cette période.

L'équipe d'affichage s'engage à enlever les affichages maximum 1 semaine après le jour des élections.

Nous vous remercions d'avance pour votre soutien et votre participation à notre campagne.

Le groupe H12.O

Date : 3.10 / 2018

Lieu : HARPIEUX

Signature du(des) locataire(s)

Signature de la personne de contact



Autorisation d'affichage Elections communales 2018

Je soussigne Lea Petit donne mon accord pour un affichage, durant toute la période électorale (jusqu'au 14 octobre 2018), sur ma(mes) propriété(s) située(s) :

1. Rue DE LA COCHE N° 77
6990 HAMPTAN
2. _____

Je souhaite y afficher :

- affiches de 50x70 cm
 bâches de 2x1 m

Je m'engage à signaler à la personne de contact toute dégradation des affichages au cours de cette période.

L'équipe d'affichage s'engage à enlever les affichages maximum 1 semaine après le jour des élections.

Nous vous remercions d'avance pour votre soutien et votre participation à notre campagne.

Le groupe H12.O

Date : 10 / 09 / 2018

Lieu : HAMPTAN

Signature du(des) propriétaire(s)

L. Petit

Signature de la personne de contact

[Signature]



Autorisation d'affichage Elections communales 2018

Je soussigne Rudy Bossi _____ donne mon accord pour un affichage, durant toute la période électorale (jusqu'au 14 octobre 2018), sur ma(mes) location(s) située(s) :

1. Route DE LA roche N° 62
6530 HATTEAU
2. _____

Je souhaite y afficher :

___ affiches de 50x70 cm

baches de 2x1 m

Je m'engage à signaler à la personne de contact toute dégradation des affichages au cours de cette période.

L'équipe d'affichage s'engage à enlever les affichages maximum 1 semaine après le jour des élections.

Nous vous remercions d'avance pour votre soutien et votre participation à notre campagne.

Le groupe H12.O

Date : 14 / 09 / 2018

Lieu : HATTEAU

Signature du(des) locataire(s)

Signature de la personne de contact

Le Mot du Bourgmestre

Elections communales 14 octobre 2018 :

Les électeurs entre désignation, irritation... et COLÈRE bien compréhensibles !

Au niveau des bureaux de vote de Bourdon, Hampteau et Fronville, tout a fonctionné sans anicroche. Il faut bien se rendre à l'évidence et admettre que le désordre a régné à Hotton.

Avant toute chose, il faut savoir que les bureaux 22, 23 et 24 accueillent les électeurs de Hotton, Ny et Melreux, soit 2.400 électeurs. C'est une première difficulté quand on sait que les trois autres bureaux de vote accueillent chacun moins de 800 électeurs.

Cette difficulté existait les autres années mais le regretté Jean-Luc Borsu gérait la situation de main de maître, entouré par une équipe fidèle de présidents et d'assesseurs rompus à la tâche et bien drillés au cours des années. La plupart d'entre eux ont souhaité ne plus prester et c'est une équipe de présidents et d'assesseurs peu ou pas expérimentés qui ont assuré le travail. Merci à eux d'avoir relevé ce défi.

De plus, aux dires de ces nouveaux prestataires, la formation reçue était très sommaire et insuffisante : ceci s'est ressenti dans les équipes sur le terrain.

Le changement de responsable, le renouvellement des équipes et l'insuffisance de la formation expliquent-ils les longues files et les attentes interminables ? Non, car chacun a fait preuve de bonne volonté... mais de nombreux autres facteurs sont intervenus :

- 1/ C'est la 1^{re} fois que l'on votait dans l'école communale de Hotton (voisine de la maison communale), donc aucune expérience ni référence n'étaient disponibles à cet endroit.
- 2/ Le début des opérations de vote a pris du retard. À huit heures, il y avait déjà une file d'attente et le premier bureau a ouvert avec 15 minutes de retard. En cause, l'arrivée tardive du dépositaire des clés...qui n'avait pas entendu son réveil ! Erreur humaine pardonnée !
- 3/ Une seule entrée disponible pour 2.400 électeurs potentiels pour ces 3 bureaux : cela s'est avéré intenable! Les organisateurs avaient prévu 3 entrées mais cette solution a été rejetée par le directeur de l'école pour diverses raisons plus ou moins défendables...
- 4/ La file d'attente s'est donc créée avant le début du vote proprement dit et ne s'est jamais résorbée totalement. Un dispositif avait été prévu pour dispatcher les électeurs en trois files (une par bureau), avec des barrières nadar pour les orienter. Ceux-ci étaient censés arriver devant l'entrée par le trottoir longeant l'immeuble. Or, la file s'est créée d'emblée en face de l'entrée, dans la pelouse...ce qui a rendu le système de filtration par bureau inopérant.
- 5/ Le nombre d'isoloirs par bureau de vote : 3 isoloirs et 1 isoloir PMR ont été placés dans les 3 bureaux de vote, sur base des informations reçues sur les élections antérieures.
 - Il apparaît, selon d'autres sources, qu'il y avait auparavant 4, voire 5 isoloirs par bureau !
 - Un isoloir par tranche de 300 électeurs...c'était la norme... mais elle a été ramenée à un isoloir par 150 électeurs. L'information n'a pas suivi. À noter que le nombre d'isoloirs disponibles au Service Travaux était largement suffisant pour s'adapter à cette nouvelle norme.
- 6/ Sécurité routière : faire débarquer et se garer 2.400 personnes rue des Écoles, c'est trop. Cela crée un danger très important et beaucoup de difficultés pour les PMR.
- 7/ Certains candidats ne se sont pas gênés pour déambuler dans les files et circuler dans les bureaux de vote sans en avoir le droit. C'est un autre débat et il est porté devant les instances prévues à cet effet.

Quelles sont les leçons à tirer pour les prochaines élections fixées au 26 mai 2019 ?

1/ Dans les bureaux de vote de Bourdon, Hampteau et Fronville :

- NE RIEN CHANGER ...

- SAUF prévoir 1 isoloir de plus, pour suivre la nouvelle norme : 1 isoloir pour 150 électeurs.

2/ Dans les bureaux de vote de Hotton :

- Créer un bureau de vote dans la salle du TTC à Melreux pour les électeurs de Melreux et de Ny (accès facile et parking disponible), avec 4 isoloirs + 1 PMR. On décharge la pression sur le site de Hotton. On améliore la sécurité rue des Écoles.

- Maintenir 2 bureaux de vote à Hotton, dans l'école communale, rue de la Scierie

Installer 4 isoloirs et 1 isoloir PMR par bureau.

Une entrée séparée pour chaque bureau avec signalétique visible de l'extérieur.

Une sortie séparée pour chaque bureau.

3/ Contrôle des allées et venues des candidats et témoins.

Même si on ne pourra jamais calculer les conséquences de la désorganisation sur le vote des citoyens, il est clair que cette situation ne peut pas se reproduire.

Vos suggestions et/ou remarques sont bienvenues.

Jacques Chaplier, Bourgmestre

0474/441.774 - Jacques.chaplier@hotton.be



Que 2019 soit pour vous l'année de toutes les réussites, et de toutes les joies !

2019, c'est aussi le début de mon nouveau mandat de bourgmestre.

En route pour de nouvelles aventures avec vous... et bonne année à toutes et à tous !

Résultats des élections communales du 14 octobre 2018

17 élus

H12.0 : 8 sièges - Entente Communale : 5 sièges - Union Communale : 4 sièges

Nom, prénom	Liste	Score
COURARD Philippe	H 12.0	1.455
CHAPLIER Jacques	Entente Communale	775
WILMET Cindy	H 12.0	734
JEANMART Françoise	H 12.0	733
DEWEZ Jean-François	Union Communale	725
REMY Marielle	H 12.0	620
DEGIVE Thomas	H 12.0	600
CHARNEUX Véronique	H 12.0	599
BENNE Marie-Anne	Entente Communale	582
MORNIE Nathalie	H 12.0	573
BORSU Loïc	H 12.0	570
PONSARD Gui	Entente Communale	462
SCHMIT Martine	Entente Communale	462
GILLOTEAUX Benoît	Entente Communale	450
HABRAN Simon	Union Communale	409
DEBATTY Laura	Union Communale	391
LAFFUT Pol	Union Communale	333

Il s'agit des 17 candidats élus à l'issue du scrutin électoral du 14 octobre 2018, avant les accords de majorité et les décisions internes des partis.

Il se peut que ces élus ne siègent pas tous dans le futur Conseil communal qui sera mis en place le 3 décembre 2018*.

Nous reviendrons sur la composition du nouveau Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale dans notre édition de mars 2019.

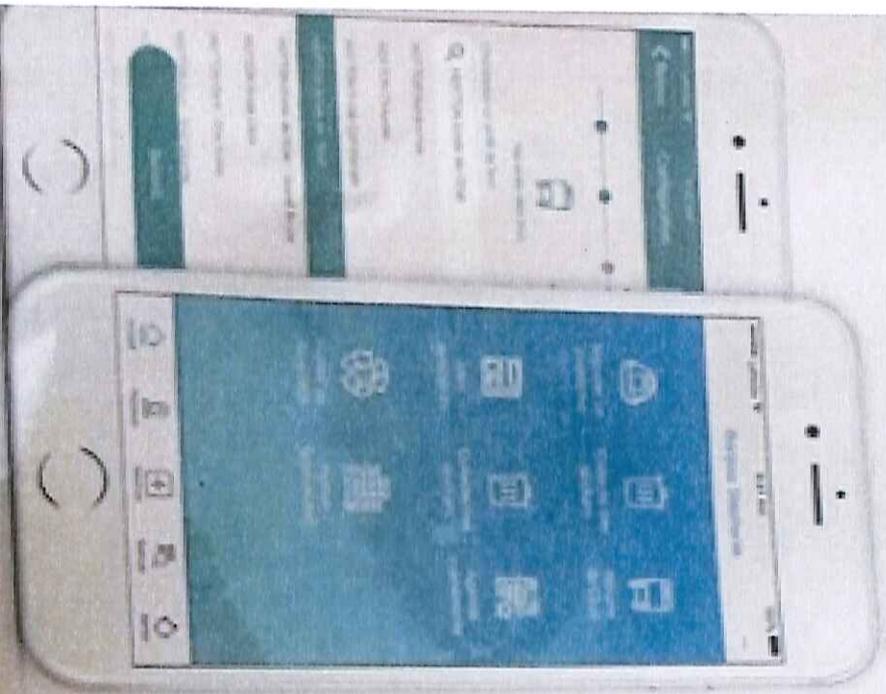
* NDLR : nous bouclons l'édition de ce numéro le 29/11/2018, soit avant l'installation du nouveau Conseil communal et la mise en place du Collège communal



Comment y accéder ?

En scannant le QR code à l'arrière de ce dépliant, ou en téléchargeant directement l'application via l'Apple store ou le play store.

Inscrivez-vous ensuite sur la commune de HOTTON !



Mettez à jour votre annuaire.
L'actualisation et l'ajout de nouvelles adresses réglementaires et nouvelles services.
Pour obtenir son premier annuaire, une fois à jour envoyez-le à la commune (questionnaire renvoyé).

Informations et renseignements :
Téléphone : 084736 00 00
Fax : 084446 75 77
MAIL : commune@hotton.be



Soyez plus proche de votre commune



wallonie en poche

Téléchargez l'application Wallonie en poche



www.wallonienpoche.be

Chers citoyens,

A l'heure où la technologie nous permet d'accéder rapidement à tout un ensemble d'informations, simplement en touchant de notre main à l'écran d'un smartphone ou d'une tablette, il nous semble important de pouvoir également vous donner accès à un ensemble de ressources à propos de la Commune de Hotton.

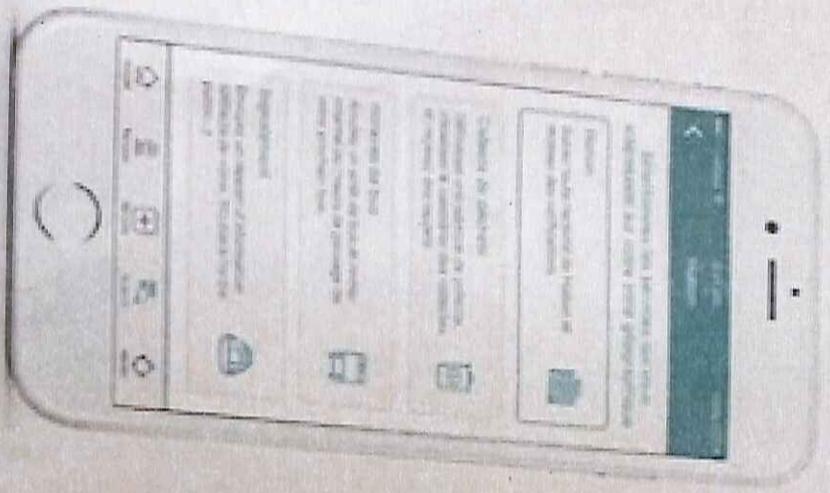
Cette démarche, souvent reprise sous l'appellation de « smart city » ou de commune « intelligente » a pour objectif de simplifier certains échanges entre les citoyens et leur Commune dans un souci de développement durable et avec le souhait sous-jacent d'améliorer votre qualité de vie.

En plus des services aux citoyens, cet outil devrait également mettre en valeur les atouts de notre Commune à l'égard des nombreux touristes qui nous rendent visite chaque année. Concrètement, la liste des services qui vous seront accessibles à travers cette nouvelle application « Hotton en poche » est la suivante :

-  Les horaires de votre bus
-  Vos cartes de fidélité
-  Les informations communales
-  L'agenda des manifestations communales
-  Le signalement d'un problème
-  L'agenda du ramassage des ordures
-  Les points de recyclage

Hotton, commune connectée

Heure de moderniser sa communication ? Hotton a pris le pari de faire partie des premières communes de cette toute nouvelle application !



Un système de notifications vous permettra d'être tenu au courant en temps réel des informations importantes sur votre commune (sport de collecte de déchets, fermeture des établissements, travaux...)

« Hotton en poche », application gratuite, constituera votre compagnon idéal au cours de tous les jours, assurant en un seul endroit toutes les données pratiques utiles à votre quotidien. A vos smartphones.



Jacques Chaplier
Maire
« Tout à portée de main et de clic... Hotton c'est bon !! »

Simon Habran
Schémas de développement durable et de l'urbanisme

« Hotton en poche est l'outil idéal pour faire un premier pas dans le monde des Smart Cities, et aider notre Commune à poursuivre une dynamique de développement durable. »



Bonne découverte et n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions !

Il est du soutien communal ! Après l'annonce d'une brochure

* SUIVE à L'EXCELLENTE COLLABORATION de la commune, des associations et des bénévoles hottonnais lors du 'Village RTL'

CADEAU !!!

JEUDI 23 août à 16h00, Rue du BATTY, Hotton...

300 glaces gratuites !!! ANIMATION ? 'CONTACT'

* AUTRES DATES A RETENIR : 14 août 20h00 : Nuit tyrolenne au Royal // 15 août 17h00 : Récital 'ÉTÉ MOSAN' Château de Deulin // 18 août : Marché artisanal Ny // W.F des 24, 25 et 26 août : Hottolliades à Hotton, Fête du vin d'Alsace à Bourdon et Kermesse à Ny // 9 septembre : Festival 'O CHORAL' sur l'île de l'Oneux : 240 choristes et musiciens...avec et pour 'DEBOUT KINZONO'.

La DG F.F Carole Raskin

Le Bourgmestre Jacques Chaplier



(ANNEXE 12)

41

The sign is a rectangular board with a blue and white color scheme. At the top left, it features the 'UC' logo and the text 'Union de la Capitale'. Below this is a photograph of a group of people. To the right of the photo is a portrait of Laura Debatty with the text 'LAURA DEBATTY' and 'à la Province'. Below the photo is another 'UC Union de la Capitale' logo. To the right of this is a portrait of Michel Jacquet with the text 'MICHEL JACQUET' and 'à la Province'. Below that is a portrait of Fabrice Olivier with the text 'FABRICE OLIVIER' and 'à la Province'. At the bottom left of the sign, there is a small logo for 'MIR'.





Accompagnement de
Marchés-Panama

Cultura

LISTEN
1

MR à la Province

MICHEL JACQUET **LAURA DEBATTY** **FABRICE OLIVIER**

HFO

ÉTATÉ COMPARÉ
D'ACHILLE CONTINUS

UC

PS

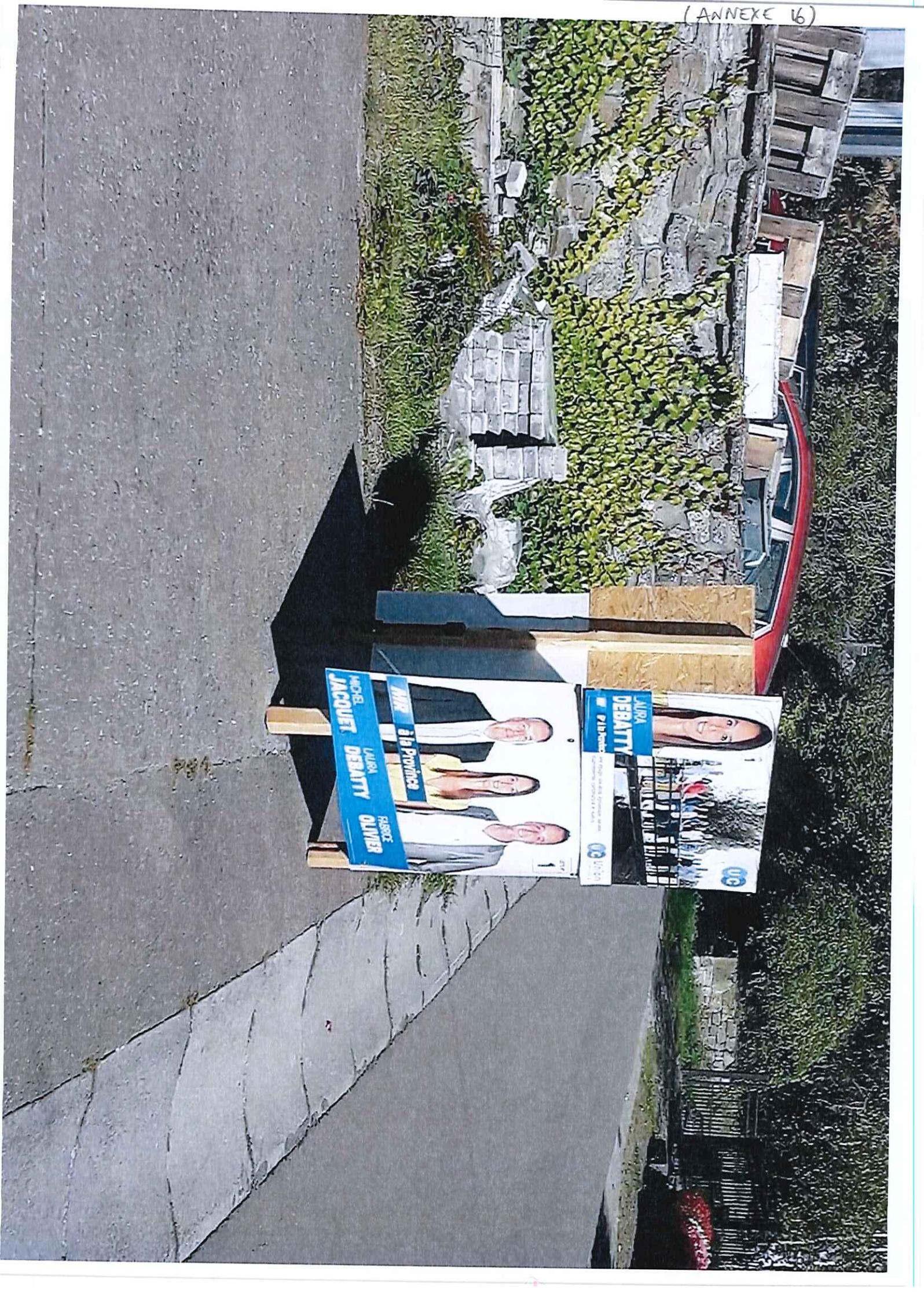
UC

PS

UC



(ANNEXE 16)



LAURA DEBATTY
MPP 3rd Province
Ontario Conservative Party

MICHEL JACQUET
MPP 3rd Province
Ontario Conservative Party

ROBERT OLIVIER
MPP 3rd Province
Ontario Conservative Party

OC
Ontario Conservative Party



Simon Habran

Je t'en prie, tu peux lui poser la question. En ce qui me concerne, mis à part poser la question à notre témoin qui était dans ton bureau pour voir s'il y a une explication (ce que je vais bien sûr faire), je ne vois malheureusement pas ce que je peux dire de plus. Si tu veux mettre en doute le travail des personnes assermentées qui s'occupaient du bureau, ça n'engage que toi.

10 sem [J'aime](#) [Répondre](#)



Sagath Mike Moreau

Écoute Simon, tu peux poser la question à ton témoin du bureau, j'espère avoir un retour de ta part concernant ma question car oui je me pose la question du fonctionnement d'un bureau concernant une impossibilité de



Sagath Mike Moreau

Simon Habran, tu pourras donc répondre à ma question, j'ai été opéré le 1er octobre et couvert par un certificat médical m'empêchant de me rendre aux urnes. Alors pourquoi avoir fait voter mon épouse par procuration alors que je n'ai signé aucun document en ce sens? Démocratie?

10 sem [J'aime](#) [Répondre](#)



Simon Habran

Sagath Mike Moreau ta question est interpellante. Peux-tu me donner plus de détails ? En principe une procuration est vérifiée par le président de bureau ou un membre de son équipe, sous la surveillance des témoins des listes. Deux choses m'échappent : pourquoi Isabelle avait-elle une procuration si ce



Simon Habran

Sagath Mike Moreau ta question est interpellante. Peux-tu me donner plus de détails ? En principe une procuration est vérifiée par le président de bureau ou un membre de son équipe, sous la surveillance des témoins des listes. Deux choses m'échappent : pourquoi Isabelle avait-elle une procuration si ce n'était pas ton souhait ? Qui a signé à ta place ? (sans ta signature, la procuration devait être... [Voir plus](#)

10 sem [J'aime](#) [Répondre](#)



Sagath Mike Moreau

Simon Habran, Isabelle n'avait AUCUNE procuration en mon nom mais bien un certificat m'empêchant de me rendre aux urnes mais ils ont OBLIGES isabelle de voter par procuration. **Quid?**



Sagath Mike Moreau

Simon Habran, Isabelle n'avait AUCUNE procuration en mon nom mais bien un certificat m'empêchant de me rendre aux urnes mais ils ont OBLIGES isabelle de voter par procuration. Quid?

10 sem [J'aime](#) [Répondre](#)



Sagath Mike Moreau

Chose écrite sur sa convocation, A voté par procuration.... J'attends de jolies explications à cela...

10 sem [J'aime](#) [Répondre](#)



Stéphan Briol

Simon Habran j'ai jamais parlé de fair-play....juste que c'est pas toujours la meilleure équipe qui gagne...mais tu sais, au fond n'étant pas de hotton je m'en fiche un peu et puis suis content pour toi car tu es quelqu'un de

10 sem [J'aime](#) [Repondre](#)



Stéphan Briol

Simon Habran j'ai jamais parlé de fair-play....juste que c'est pas toujours la meilleure équipe qui gagne...mais tu sais, au fond n'étant pas de hotton je m'en fiche un peu et puis suis content pour toi car tu es quelqu'un de bien...

10 sem [J'aime](#) [Répondre](#)



Simon Habran

Mka, je vois une explication: le certificat seul n'étant pas suffisant, on t'aura probablement fait une procuration pour t'éviter une amende. Après je n'étais pas sur place, ce n'est qu'une supposition.

10 sem [J'aime](#) [Répondre](#)



Sagath Mike Moreau

Ah bon, le certificat seul n'est
probablement venant d'un



Sagath Mike Moreau

Ah bon, le certificat seul n'est pas valable, venant d'un chirurgien. Opération du dos donc dans l'impossibilité de me déplacer.... Fallait-il une copie de la radio et un petit mot supplémentaire pour faire valoir mon certificat? Je pense que cette réponse n'est pas très "honnête", comme les accords pris dans le dos des électeurs.... Je vais peut être poser ma question à un "journal" où autre pers... [Voir plus](#)



10 sem [J'aime](#) [Répondre](#)



Simon Habran

Je n'ai jamais dit que ton certificat n'était pas valable. Mais, si je ne me trompe, il s'agit d'une pièce à joindre à la procuration proprement dite, qui

procuration proprement dite, qui est le document officiel (cf ici: <http://electionslocales.wallonie.be/electeur/procuration>).

Comme je te l'ai dit, je n'étais pas sur place, je ne peux pas te répondre plus clairement sans savoir comment cela s'est passé, il y a des personnes... [Voir plus](#)



ELECTIONSLOCALES.WALLO...

Procuration | Elections locales

10 sem

J'aime

Répondre



Sagath Mike Moreau

Je sais ce qu'est une procuration, mais comme je t'ai dit plus haut, je n'ai SIGNE aucune procuration... Donc force est de constater que je n'ai pas de réponse à ma question 😊
Peut-être que Mr Courard pourra répondre à ma question 🤔

10 sem

J'aime

Répondre

une procuration. Ton certif ne suffit pas. Donc tu n as pas respecte la regle a la base.

10 sem [J'aime](#) [Répondre](#)



Sagath Mike Moreau

Il n'est écrit nulle part que si je suis cloué au lit avec un certificat médical, je suis dans l'obligation de signer une procuration 🤔🤔 Enfin soit, sujet clos, j'attends la réponse de Simon et je préfère l'avoir en privé que de l'exposer ici à nouveau



10 sem [J'aime](#) [Répondre](#)



Frédérique Hérin

Votre communiqué est mal torché et qui plus est il ne justifie en rien le mépris que vous affichez vis à vis de l'électeur. Le fait de ne pas tenir en compte l'avis de la majorité, c'est mépriser les valeurs de la